

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS27/51/Add.6
13 mars 2000

(00-0972)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - RÉGIME APPLICABLE À L'IMPORTATION, À LA VENTE ET À LA DISTRIBUTION DES BANANES

Rapport de situation des Communautés européennes

Addendum

La communication ci-après, datée du 9 mars 2000, adressée par la Délégation permanente de la Commission européenne au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions concernant le différend
Communautés européennes - Régime applicable à l'importation, à la vente et à la
distribution des bananes

Les Communautés européennes informent l'ORD qu'aucun fait nouveau qui modifierait sensiblement la situation n'est survenu depuis le dernier rapport présenté le 24 février dernier. Elles le renvoient donc à leur précédent rapport. Elles confirment en particulier qu'elles ont poursuivi les discussions bilatérales avec les Membres de l'OMC concernés, ainsi qu'avec les autres parties intéressées. Il continue d'y avoir des divergences de vues entre les principales parties concernées et, même dans les cas où il apparaît qu'il y a un accord, des différences existent en ce qui concerne les détails. De ce fait, aucune conclusion n'a encore pu être convenue.
